

LETTRE ADRESSEE PAR LA MERE D'UN PRISONNIER POLITIQUE
A L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE L'ETAT DE PERNAMBUCO
(BRESIL)

Messieurs les Députés,

Je, soussignée Ana Laura de Andrade Moraes, mère de Carlos Alberto Soares, actuellement emprisonné sous l'accusation d'activités politiques contraires aux directives de l'actuel Gouvernement, viens en appeler à votre Assemblée.

Ayant appris les tortures subies par mon fils à la caserne de l'Aéronautique et après avoir essayé par tous les moyens de le voir, mais en vain, j'en appelle à vous pour que l'on me permette, en vertu des droits qui sont les miens en tant que mère, de lui prêter toute l'assistance physique et psychique que réclame son état de santé actuel.

Je porte donc à la connaissance de votre Assemblée les faits dont j'ai été témoin et que j'ai vécus depuis le moment de l'arrestation de mon fils jusqu'à la situation dans laquelle il se trouve maintenant.

Mon fils Carlos Alberto Soares a été arrêté le 7 février de cette année (d'après ce que j'ai su par la suite). C'est seulement le 27 février que j'ai pu le voir au siège du Département de l'Ordre Politique et Social. En mars, il a été transféré à la caserne Dias Cardoso où j'ai obtenu l'autorisation de lui rendre visite une fois par semaine, et cela jusqu'au 4 avril, un dimanche, jour auquel j'ai été informée, lors de ma visite habituelle, que mon fils avait été transféré à la caserne de l'Aéronautique. Le même jour, je me suis rendue à la Base Aérienne du Quartier Général de Piedade, où l'on m'a simplement dit que je ne pouvais parler au colonel Camara que les jours ouvrables, ce que j'ai fait. Le colonel Camara m'a informée que mon fils était au secret, mais qu'il allait bientôt retourner à la caserne Dias Cardoso.

Le lundi 12 avril, il y eût une audience à la Chambre de Justice Militaire, à l'occasion de laquelle j'ai pu voir mon fils. Il est arrivé les menottes aux mains et il portait diverses traces de torture. Son visage était tuméfié et il avait des hématomes à l'œil gauche et des meurtrissures au cou, derrière les oreilles, sur la nuque et sur la poitrine. Les pieds et les mains étaient totalement enflés. Les bords des ongles portaient des traces de blessures. Mon fils était dans un réel état de débilité et, à cette occasion, il m'a demandé un short de bain car ses testicules étaient enflés, short que je lui ai procuré le même jour et que je lui ai laissé à la Police de l'Aéronautique, mais sans savoir s'il lui a été remis puisque je n'ai pas eu l'autorisation de le voir jusqu'à ce jour. Le Conseil de l'Armée a donné l'ordre le même jour de procéder sur lui à un examen traumatologique pour constater les tortures, ce qui a été fait et constaté au cours de l'examen pratiqué par les médecins de l'Hopital Militaire.

Le jour suivant, je me suis à nouveau rendue à la caserne de l'Aéronautique, à Piedade, pour demander au colonel Camara de m'accorder l'autorisation de voir mon fils, ce qui m'a été à nouveau refusé. Le colonel Camara m'a alors affirmé que mon fils retournerait à la caserne dans les 48 heures, ce qui ne s'est pas produit.

Il y eût une nouvelle audience à la Chambre de Justice Militaire au cours de laquelle mon fils Carlos Alberto devait comparaître, ce qui n'a pas eu lieu. J'ai été très préoccupée et je suis retournée une nouvelle fois voir le colonel Camara. Je l'ai supplié de m'autoriser à voir mon fils Carlos Alberto, ne serait-ce que de loin, ce qui m'a été à nouveau refusé.

En plus du fait d'avoir constaté clairement la preuve des tortures, non seulement de ma part mais aussi de celle de tous ceux qui se trouvaient dans la salle du Tribunal, j'ai reçu des coups de téléphone, venus prétendument de la caserne de l'Aéronautique, m'informant que mon fils Carlos Alberto continuait à être torturé même après la demande déposée par son avocat pour que soit procédé à un examen médical et que soient prouvés officiellement les signes de la torture. Aujourd'hui, dimanche 25 avril, je suis à nouveau allée à la caserne Dias Cardoso où l'on m'a informée qu'il n'avait pas encore été transféré.

Messieurs les Députés, soyez certains que je suis consciente des accusations qui pèsent sur mon fils et des peines auxquelles il sera probablement condamné. J'en appelle simplement pour que l'on ne me refuse pas les droits qui lui reviennent comme accusé et de ceux qui me reviennent comme mère. J'en appelle pour que je puisse prêter assistance physique et psychique à mon fils, et, dans la mesure de mes possibilités, lui apporter le réconfort moral dont il a besoin.

Récife, le 25 avril 1971

(signé:) Ana Daura de Andrade Moraes